

Extraits des délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 26 juin 2012 à 19 h 30

L'an deux mille douze, le vingt-six juin , à 19 h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 19 juin 2012, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 15 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, COUTENET Jean-Louis, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, COFFIN Pascal, COURTADE Christine, DEAT Olivier , GIL Nicole, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, et SOMPROU Jean-Pierre

Absents représentés 2: Messieurs: BARDOCHAN Michel (pouvoir donné à Mr BOURIAT) et KALVIKOWSKI Romain (pouvoir donné à Mr CAPELLE)

Absent 1 : Monsieur Christophe SOULAGNET

La convocation a été affichée le 20 juin 2012. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire de mairie, était également présente.

.....

Délibération n° 1 : Voirie : reprise voies et espaces verts Clos Russell

Mr le Maire expose à l'assemblée communale que des compléments d'informations ont été portés à la connaissance de la mairie.

Ces éléments sont actuellement soumis aux co-lotis pour décision.

Dans cette attente, le conseil municipal décide d'ajourner de nouveau la question de la reprise des voies et des espaces verts du Clos Russell.

.....

Délibération n° 2 : Tarification sociale pour les usagers des transports urbains de l'agglomération de Pau

Mr le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu un projet d'avenant à la convention relative à la tarification sociale pour les usagers du réseau des transports urbains qui avait été signée le 1^{er} juin 2010.

En effet, à compter du 1^{er} juillet 2012 la société des transports de l'agglomération paloise (STAP) propose une nouvelle gamme tarifaire pour les seniors, les personnes à mobilité réduite, les bénéficiaires de la CMU et les demandeurs d'emploi.

La STAP facture annuellement à la Commune le différentiel entre le droit d'accès acquitté par l'utilisateur et le tarif prévu par la gamme tarifaire telle qu'elle est annuellement homologuée par délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées en application de l'article 19 de la convention de Délégation de Service Public.

Cette évolution de la gamme tarifaire implique donc une modification de la convention conclue en 2010 entre la Commune de Ousse et la STAP afin d'actualiser les modalités de remboursement des titres concernés.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'appliquer les nouvelles tarifications sociales pour les usagers du réseau des transports urbains de l'agglomération de Pau,
- et mandate Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant à la convention du 1^{er} juin 2010 conclue avec la STAP.

Délibération n° 3 : Prolongation du contrat urbain de cohésion sociale (GIP/DSU)

Mr le Maire expose à l'assemblée communale que le groupement d'intérêt public de développement social urbain (GIP/DSU) de l'agglomération de Pau propose au conseil d'approuver la signature d'un avenant de prorogation n°2 à la convention constitutive dudit groupement.

Dans ses termes actuels, la convention prévoit un terme en 2014. La loi du 17 mai 2011 relative à la simplification et à l'amélioration de la qualité du droit permet d'attribuer une durée indéterminée aux groupements d'intérêt public. Ce principe a été adopté par le conseil d'administration du GIP/DSU par délibération le 3 mai 2012.

L'objet de l'avenant proposé est de conférer au groupement une durée indéterminée.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et avoir délibéré :

- **accepte, par 13 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, les termes de l'avenant de prorogation n°2 à la convention constitutive du GIP/DSU,**
- **et mandate Monsieur le Maire pour la signature dudit avenant,**

.....

Délibération n° 4 : Voirie : lotissement les berges de l'Ousse : décision de principe : prise en charge de la voirie et des espaces communs

Mr le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu une demande du Président de l'association syndicale du lotissement les berges de l'Ousse de reprise dans la voirie communale des voies et espaces communs dudit lotissement.

Le conseil municipal, considérant que rien ne s'oppose en l'état actuel de ses connaissances à une telle opération :

- **décide, à l'unanimité, du principe de reprise dans la voirie communale des voies et espaces communs,**
- **et dit que sa décision définitive n'interviendra qu'à l'issue de l'enquête publique réglementaire prévue en pareil cas.**

.....

Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Il indique aux membres de l'assemblée que la prochaine réunion aura lieu la dernière semaine d'août avant les fêtes patronales. Il indique également le tenue de la fête de l'école le samedi 30 juin.

L'affaire qui oppose la commune à la société Sud immobilier sera présentée devant le tribunal le 4 septembre prochain. Les deux litiges relatifs à la construction de la salle des sports seront regroupés et présentés en audience le 26 septembre. La commune a par ailleurs perdu les subventions qui avaient été prévues dans le cadre de ce projet.

La commune souhaite recruter une personne en contrat aidé pour pourvoir au remplacement d'un agent qui occupe de nouvelles fonctions suite à un départ en retraite.

Il sera question en fin d'année de procéder au licenciement pour inaptitude physique d'un agent communal. La commune se rapprochera alors du centre de gestion.

Monsieur le Maire indique qu'il a signalé au conseil général le défaut de signalisation concernant le déhanchement situé sur la route de Lée. Il est par ailleurs évoqué la possibilité de matérialiser des places de stationnement devant la boulangerie et la salle de gymnastique.

Des travaux d'assainissement pour le raccordement au tout à l'égout sont prévus cet été sur la route départementale 38 entre le centre commercial et le carrefour de l'Eglise.

Suite à une réunion organisée par le syndicat d'assainissement de la plaine de l'Ousse (SAPO), il s'avère que la qualité de l'eau sur le territoire est très bonne. La SAPO va fusionner avec le syndicat intercommunal d'eau potable de la vallée de l'Ousse. Les deux parties vont se constituer en un syndicat mixte à la carte. Un arrêté de fusion sera pris et les communes auront ensuite trois mois pour délibérer.

Le prix de l'eau risque d'augmenter en raison du coût des travaux liés au renouvellement des canalisations.

On note également des difficultés de ressources en eau et notamment un risque de pénurie sur la zone du piémont. Il est envisagé de faire de nouveaux sondages.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20 h 45